

Utilisons ce GUIDE PRATIQUE pour réduire ou trier nos déchets

Ils ne le feront pas pour nous...



Objectif 2027 :
- 100 kg de déchets
par habitant

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr



COMPOSTER

PAGE 4

BIEN TRIER

PAGE 6

- 6 Les emballages et papiers
- 8 Le verre
- 9 Les textiles
- 10 Déchetteries & végé'tri
- 14 La collecte de vos déchets



MIEUX CONSOMMER

PAGE 16



Réduire nos déchets de 100 kg par habitant d'ici 2027, c'est l'ambition d'Orléans Métropole.

Pour y parvenir, nous devons réduire et mieux valoriser nos déchets. Cela tombe bien : les 3/4 des déchets que nous produisons sont **Compostables, Recyclables ou Évitable**s !

Changer le destin de nos déchets est entre nos mains !

Avec l'aide d'Orléans Métropole, adoptez quelques gestes simples pour faire la différence.

Dans ce guide vous trouverez toutes les informations pratiques et les gestes pour :

- **Composter** chez vous ou utiliser un composteur partagé.
- **Bien trier** vos déchets.
- **Mieux consommer** pour éviter les gaspillages : achats de seconde main, location, réparation, troc, dons dans les espaces de réemploi.

Nous avons un objectif commun : améliorer la qualité de vie sur notre territoire !



COMPOSTER

Composter les biodéchets permet de réduire de 50 % le poids de votre poubelle.

Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, restes de repas ou encore feuilles mortes, tontes de pelouse, peuvent être compostés.

Cette pratique simple et écologique permet d'obtenir un engrais 100 % naturel et gratuit pour embellir vos jardins et les espaces verts. Comment faire ? On vous explique tout.

Plusieurs solutions vous sont proposées sur le territoire orléanais¹.

VOUS AVEZ UN JARDIN :
installez gratuitement un **composteur individuel.**

Remplissez le formulaire « J'adopte un composteur » :
sur www.oreans-metropole.fr,
rubrique « démarches »



VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN : accédez à l'un des **composteurs partagés** situés au pied de votre immeuble ou dans votre quartier.

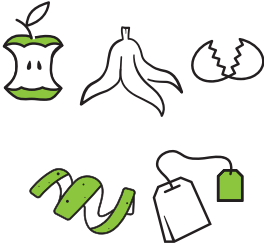
Pour trouver la solution de compostage adaptée à votre situation, utilisez le formulaire « Trier mes déchets alimentaires » :
sur www.oreans-metropole.fr,
rubrique « démarches »



¹ Les collectivités ont l'obligation de mettre en place des solutions de tri des biodéchets pour leurs habitants à compter du 1^{er} janvier 2024 selon la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC)

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

LES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA CUISINE



- Épluchures de légumes et de fruits
- Peaux d'agrumes
- Filtres et marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout, mouchoirs en papier usagés
- Cartonnettes (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette et d'essuie-tout)
- Os et arêtes de poissons
(à composter avec précaution : enfouir ces matières au cœur du compost pour éviter les odeurs)

LES MATIÈRES ORGANIQUES DU JARDIN



- Restes de récoltes de potager, plantes et fleurs fanées
- Mauvaises herbes non montées en graines
- Feuilles mortes
- Petits branchages coupés en petits morceaux
- Foin, copeaux, sciure de bois non traité
- Tontes en petites quantités

Conseil

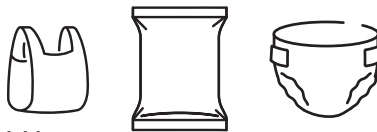
Il est important de mélanger les différents types de déchets dans son compost

2/3 de matières humides (épluchures, plantes fanées, tontes de pelouses...)

1/3 de matières sèches (branchages coupés en petits morceaux, herbes sèches, feuilles mortes...)

Après 6 à 12 mois, le compost récolté peut être mélangé à de la terre de jardin pour nourrir vos plantations d'intérieur et d'extérieur (plantes ornementales, vivaces, semis potagers, gazon, arbres et arbustes...). Vous pouvez aussi l'épandre en surface dans votre jardin pour nourrir la terre.

LES DÉCHETS NON COMPOSTABLES



- Sacs et sachets en plastique même biodégradables
- Couches, poussières, mégots...



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Haie sèche, terreau de feuilles, butte lasagne, paillage, tonte mulching... des pratiques simples et économiques pour réutiliser les feuilles mortes, les branchages, les tontes de gazon directement dans votre jardin et l'embellir...

Découvrez les fiches « jardin zéro gaspi »
sur www.orleans-metropole.fr.



BIEN TRIER

Trier les emballages, les objets et matériaux facilite leur réemploi ou contribue au recyclage de leurs matières.

Pour bien les trier, suivez l'**info-tri** qui figure sur les produits, les appareils et emballages, les consignes indiquées sur les bacs de tri, points d'apport volontaire et dans ce guide.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

sont à déposer en vrac, non imbriqués, bien vidés



Tous les emballages et papiers sont collectés en bacs (couverture jaune ou bleu) **ou en sacs** (jaunes) **ou encore en borne de tri.**

RETROUVEZ LES BORNES LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS : triermondechet.orleans-metropole.fr

TOUS LES PAPIERS

journaux, magazines, publicités, courriers, papiers cadeaux, sacs et enveloppes...



TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

bouteilles, flacons, pots, sachets, barquettes, tubes et films

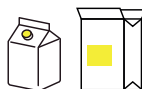


LES EMBALLAGES EN MÉTAL



boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, aérosols de produits non dangereux, (mousse à raser, déodorant...), mais aussi les couvercles, bouchons, capsules

LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES



Les grands cartons doivent être apportés en déchetterie.

Les emballages ayant contenu des produits dangereux (peintures, solvants...) doivent être déposés en déchetterie.

Les couches, petits objets (rasoir, brosse à dent...) sont à déposer dans le bac vert.

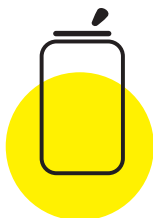
JEU DU RECYCLAGE

Que deviennent mes emballages déposés dans la poubelle de tri ?

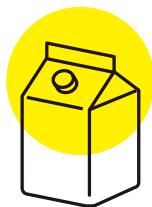
Reliez les lettres et les chiffres entre eux



A



B

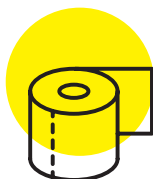


C

1



2



3



Réponses : A > 3 - B > 1 - C > 2

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri Trisalid (Utom à Saran). Triés par matière, ils sont conditionnés et envoyés dans les filières de recyclage.

DÉCOUVREZ LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS :

visitez l'**Utom** (Unité de Traitement des Ordures Ménagères) et le centre de tri pendant les vacances scolaires. **Inscrivez-vous sur www.oreans-metropole.fr, rubrique « démarches »**



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

- Coller un autocollant **STOP PUB** sur sa boîte aux lettres permet de ne plus recevoir les imprimés non sollicités = **-12 kg/an/habitant**
- Boire l'eau du robinet > **- 10 kg/an/habitant**
- Essayer le vrac, privilégier les grands contenants, les produits à la coupe...

LE VERRE

Le verre se recycle à l'infini.

Alors ne laissons pas partir nos bouteilles à la poubelle !

Pour trier le verre, déposez-le dans les points de collecte répartis sur l'ensemble de la métropole.



**LOCALISEZ
LES POINTS**



**BOUTEILLES,
BOCAUX, POTS
ET FLACONS**



La vaisselle et la porcelaine cassées ne se recyclent pas en borne de tri du verre et doivent être déposées dans votre bac à déchets ménagers (vert).

Les ampoules, vitres et miroirs se trient en déchetterie.

Conseils

Les couvercles, bouchons et capsules métalliques sont à déposer dans le bac jaune.

Inutile de laver les emballages en verre mais bien les vider.

LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Avez-vous pensé à la consigne ?

Les emballages marqués de ce pictogramme sont consignés et peuvent être rapportés chez votre commerçant.



LES TEXTILES

Les vêtements, linge de maison et chaussures peuvent être portés de nouveau ou recyclés.

Les textiles sont donc à déposer dans les points de collecte répartis sur l'ensemble de la métropole.



**LOCALISEZ
LES POINTS**



**3 RAISONS
DE TRIER SES
TEXTILES DANS
LES BORNES
DE TRI**



- 1- En bon état, ils auront une deuxième vie grâce aux boutiques solidaires orléanaises.**
- 2- Usés, ils seront recyclés en isolants pour le bâtiment par exemple.**
- 3- Ils sont collectés et triés par Le Tremplin, association locale qui favorise les emplois en insertion.**

Conseils

Tous les textiles sont acceptés même usés et déchirés.

Vêtements, linge de maison, chaussures, mais aussi maroquinerie et peluches sont à déposer propres dans les bornes en sacs fermés de 30 litres.

Les chaussures, liées par paire.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.

LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS



Le shopping en friperie, pour s'habiller tendance à petit prix > boutique Des habits et moi, le Comptoir du réemploi, Emmaüs...

DÉCHETTERIES & VÉGÉTRI

En déposant vos objets, matériaux en déchetterie et vos végétaux en végétri, vous facilitez leur réemploi ou contribuez au recyclage de leurs matières.



Pour accéder à l'une des **6 déchetteries et végétri de la métropole**, vous devez vous inscrire en complétant **le formulaire** sur <https://www.orleans-metropole.fr/contact>. Cette inscription vous permettra aussi d'accéder aux végétri.



SARAN

Zone d'activités de Montaran - rue Marcel Paul



SARAN

Allée de la Vente Maugars



SAINT-JEAN DE BRAYE

Parc Archimède - rue de la Burelle



INGRÉ

Chemin de la Vallée de l'Azin



CHÉCY

Parc d'activités de la Guignardière - rue Pierre et Marie Curie



SAINT-PRYVÉ SAINT-MESMIN

Comptoir du Réemploi et du Recyclage
Impasse des Moines



SAINT-CYR-EN-VAL

Avenue du Parc Floral



Déchetterie



Végétri



Aire de réemploi

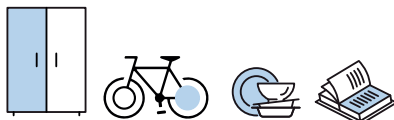
Retrouvez les horaires d'ouverture des déchetteries, des végétri et du Comptoir du réemploi et du recyclage sur [orleans-metropole.fr](https://www.orleans-metropole.fr), rubrique « déchets »



VOTRE OBJET EST EN BON ÉTAT ET PEUT ENCORE SERVIR

Petit mobilier, vaisselle et objets de décoration, électroménager, jeux/jouets, vélos, accessoires de puériculture (sauf sièges-autos), produits culturels... PENSEZ AU RÉEMPLOI !

Déposez-les sur les **aires de réemploi** dans les déchetteries d'Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean de Braye, Saran et au Comptoir du réemploi et du recyclage à Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Ils seront réparés et revendus à petits prix.



→ BON À SAVOIR

Le Comptoir du réemploi et du recyclage

situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin est une déchetterie nouvelle génération qui vous permet de :

- **donner** les objets qui peuvent encore servir,
- **troquer** des matériaux avec d'autres usagers,
- **déposer** vos objets cassés, déchets dangereux, appareils électriques et électroniques hors d'usage, bois, cartons, palettes, pneus, mobilier, gravats, etc.,
- **dénicher** des objets, meubles, livres, vêtements et accessoires de seconde main à petits prix,
- **participer** à des ateliers pour vous initier au réemploi et à la réparation.

Programme sur www.comptoirdureemploi.fr.



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Pensez toujours au don pour favoriser le réemploi si vos articles sont encore en état.

Rendez-vous en page 16 pour connaître toutes les solutions à votre disposition pour prolonger la vie de vos objets.

VOTRE OBJET EST HORS D'USAGE

rendez-vous en déchetterie pour le valoriser, il sera recyclé.



LE MOBILIER HORS D'USAGE

Sièges (chaises, canapés, fauteuils, poufs...), literie (matelas, sommiers, cadres de lit...), meubles de rangement vidés de leur contenu (commode, armoire, bureau...), meubles de cuisine et salle de bains sans les vasques, éviers, robinetteries.



LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES HORS D'USAGE

Gros et petits électroménagers, audio-vidéo, outillage, jouets... Tous les appareils qui se branchent sur secteur, à piles, batteries ou accumulateur. Retirer et trier les piles et batteries avant de déposer vos appareils en déchetterie.

POUR TOUS LES AUTRES OBJETS ET MATÉRIAUX NON RÉEMPLOYABLES



LES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ peuvent être déposés dans les déchetteries de Saint-Cyr-en-Val et Saran.

Pour les dépôts d'amiante lié, vous devez obligatoirement être muni d'une carte d'accès.

La demande doit être effectuée sur www.orleans-metropole.fr, rubrique « démarches ». Pour connaître les jours et horaires de dépôts, consultez www.orleans-metropole.fr



BON À SAVOIR

Lors de l'achat d'un meuble ou d'un appareil électrique neuf que ce soit en magasin ou livré chez vous, **le distributeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien appareil pour assurer son recyclage.**

C'EST LE PRINCIPE DU 1 POUR 1.



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Ces objets aussi sont à déposer en déchetterie pour être réemployés ou recyclés :

- Les articles de sport et loisirs
- Les articles de bricolage et de jardin thermiques (tondeuses, tronçonneuses...)
- Les jouets

VÉGÉTAUX

Compostage, paillage... Les végétaux peuvent être réutilisés pour embellir votre jardin (voir p.4). Si ces pratiques ne sont pas possibles, vous pouvez les déposer dans l'une des 6 végé'tri de la métropole (voir carte p.10).



Les végétaux acceptés dans les végé'tri : feuilles, tontes, résidus d'élagage, taillis, branches, souches, troncs, les broyages de produits verts, sapins naturels sans ajout de produits chimiques.



ATTENTION, CERTAINS DÉCHETS SONT INTERDITS EN DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI

Cadavres d'animaux, sacs de déchets ménagers, déchets non refroidis, bouteilles de gaz, carcasses de voitures, déchets phytosanitaires des agriculteurs, engins explosifs, extincteurs, pneumatiques des professionnels, produits radioactifs et médicaments. Ces derniers doivent être rapportés en pharmacie.

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

Gratuite et sur rendez-vous, une collecte des objets volumineux est proposée par Orléans Métropole aux particuliers (objets de taille, volume ou poids importants et ne pouvant entrer dans le coffre d'un véhicule tels que canapés, armoires, réfrigérateurs, sommiers, matelas...)

CONDITIONS

- **Inscription en ligne**
- Une seule collecte par an et par foyer
- **3 objets maximum** vides et propres, aisément accessibles (extérieur ou rez-de-chaussée)
- **Présence obligatoire** de l'usager pendant la collecte



Pour en bénéficier, remplissez le formulaire dans la rubrique « démarches » sur le site Internet <https://www.orleans-metropole.fr/contact>



**VOUS NE TROUVEZ PAS LA DESTINATION D'UN DÉCHET ?
CONSULTEZ LE SITE
www.quefairedemesdechets.ademe.fr**

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS



Pour connaître vos jours de collecte **des déchets ménagers** et des **déchets recyclables**, connectez-vous sur triermondechets.orleans-metropole.fr.

Vous pourrez y télécharger votre calendrier de collecte.



DÉCHETS MÉNAGERS

Poubelle **verte**

Pour les adresses collectées une fois par semaine ou par quinzaine : la collecte est assurée les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et le 25 décembre **sur les mêmes créneaux**. Pour ces 3 dates, une collecte de rattrapage est organisée le samedi matin suivant.

Pour les adresses collectées plusieurs fois par semaine : la collecte n'est pas assurée les jours fériés et les déchets ménagers **seront collectés lors du prochain passage**.



Déposez-les dans votre bac dans des sacs bien fermés. Ne déposez pas de sacs au pied des bacs.



DÉCHETS RECYCLABLES

Poubelle **jaune**

Pour les adresses collectées une fois par semaine : la collecte n'est pas assurée les jours fériés et les déchets recyclables **seront collectés lors du prochain passage**.

Pour les adresses collectées tous les 15 jours : la collecte n'est pas assurée les jours fériés et **sera rattrapée le samedi matin suivant**.



Déposez-les en vrac dans le bac, bien vidés et non imbriqués.



BAC CASSÉ, TROP PETIT, TROP GRAND ? FAITES-LE REMPLACER GRATUITEMENT

REMPLISSEZ LE FORMULAIRE

**« demandez un bac/réparer/changer de capacité »
sur www.orleansmetropole.fr, rubrique « démarches »**

Conseils pour une collecte efficace



Vous êtes collecté LE MATIN

Sortez votre bac/sac **la veille au soir.**

Vous êtes collecté L'APRÈS-MIDI

Sortez votre bac/sac **avant midi.**

**Présentez votre bac couvercle
fermé, poignée côté voie**

Vous faciliterez les manipulations
par les agents de collecte.

**Rentrez votre bac une fois
la collecte réalisée.**

**Pensez à l'entretien de vos bacs
qui doit être effectué par vos soins.**

**Pour les collectes en sac (centre-ville d'Orléans),
utilisez les sacs logotés Orléans Métropole.
Déposez-les bien fermés pour la collecte.**



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



MIEUX CONSOMMER

Mieux consommer, c'est éviter les gaspillages, acheter d'occasion, réparer ou troquer, ou encore vous rendre au Comptoir du réemploi et du recyclage situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Autant d'options qui présentent de nombreux avantages pour votre portefeuille et notre planète.

ACHETER OU NE PAS ACHETER, TELLE EST LA QUESTION

Chacun peut s'interroger avant d'acheter : ai-je vraiment besoin de cet objet, de ce vêtement, de cet article ?

Si oui, pourquoi ne pas se tourner vers des structures, des enseignes, qui proposent des solutions pour :

- **emprunter, louer** un appareil pour un usage occasionnel (bricolage, entretien...)
- **acheter des articles d'occasion, de seconde main, reconditionnés** en friperie, recyclerie, et de plus en plus dans certaines enseignes.

Si on opte pour du neuf, il est possible de privilégier **des produits durables, réparables, éco-conçus, affichant un écolabel.**

→ BON À SAVOIR

Certaines catégories de produits électroniques et électroménagers affichent un indice de réparabilité pour informer les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable des produits.

Indice de réparabilité



POUR EN SAVOIR PLUS

www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-indice-reparabilite

ADOPTER LES RÉFLEXES ZÉRO GASPI ALIMENTAIRE

- **Faites l'inventaire** des placards et du réfrigérateur : pour établir votre liste de courses, pour cuisiner ou consommer en priorité les produits entamés.
- **Rangez votre réfrigérateur selon les zones de froid** indiquées sur la notice de votre appareil.
- **Cuisinez les quantités exactes.**
- **Conservez** les produits entamés dans des boîtes hermétiques au réfrigérateur pour les consommer rapidement ou au congélateur.
- **Réemployez** les restes, recyclez les aliments : pain dur en pain perdu, légumes défraîchis en soupe, fruits en compote...
- **Contrôlez les dates de péremption.**

→ BON À SAVOIR :

Date limite de consommation (DLC) :
consommez les produits avant la date indiquée.

Date de durabilité minimale
(à consommer de préférence avant le ...) :
les produits peuvent encore être consommés au-delà de la date si l'emballage est intact :

- **sous 3 mois** si la date indiquée est accompagnée du jour et du mois,
- **entre 3 et 18 mois** si la date indiquée est accompagnée du mois et de l'année,
- **au-delà de 18 mois** si la date indique seulement l'année.



EN MOYENNE, 36 KG DE NOURRITURE PAR HABITANT SONT JETÉS CHAQUE ANNÉE.

Ce sont des produits périmés, entamés et des restes cuisinés.

RÉDUIRE LES EMBALLAGES

- **Achetez en vrac** : un bon moyen pour acheter les quantités adaptées à vos besoins
- **Apportez vos contenants** pour conditionner les produits à la coupe
- **Essayez les produits solides** (shampooing, déodorants...)

PROLONGER LA VIE DES OBJETS

- **Entretenez** vos objets, votre électroménager.
- **Transformez, customisez**, pour leur donner un nouveau look.
- **Réparez** quand cela est possible.
- **Donnez** à des proches, des associations, des recycleries, utilisez les boîtes à livres, les bornes textiles...
- **Vendez** sur Internet, dans les vide-greniers...



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

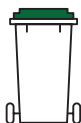
Le Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin propose des ateliers pour fabriquer, customiser, réutiliser, réparer, entretenir des objets.

Programmation sur www.comptoirdureemploi.fr

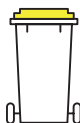
LABYRINTHE DU TRI

Trouve le bon chemin
pour chaque objet
à trier.

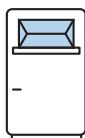
Bac vert



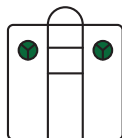
Bac jaune



Textile



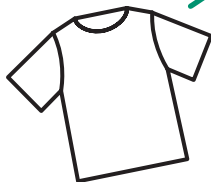
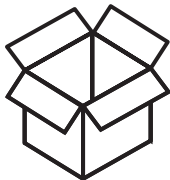
Verre



Déchetterie



Aire
de réemploi



Ensemble, changeons le destin de nos déchets !



VOUS NE TROUVEZ PAS
LA DESTINATION D'UN DÉCHET ?
CONSULTEZ LE SITE
www.quefairedemesdechets.ademe.fr

**Direction Réduction
et Valorisation des déchets**
33, rue Hatton 45100 Orléans
Tél : 02 38 56 90 00



orleans-metropole.fr

